



Visa retour ou autre solution à envisager?

Par Visiteur

Bonjour,

De nationalité algérienne, titulaire d'un titre de séjour qui expirera le 27/01/2011, mon prochain titre est doré et déjà prêt, sauf qu'il ne peut m'être délivré avant l'expiration de mon titre en cours.

Dans le cadre de mes obligations professionnelles, je dois effectuer un déplacement dans les Dom-Tom (Guadeloupe et Martinique, voire Réunion) du 17/01/2011 (soit 10 jours avant expiration de mon titre) au 28/02/2011. Par conséquent, au retour mon titre de séjour aura expiré et je n'aurais pas pu disposer du nouveau vu que j'aurais été en déplacement.

Sachant, que je n'ai aucun récépissé (renouvellement postal), et que la préfecture dit ne pas pouvoir m'en délivrer un car mon titre est prêt, ils disent également ne pas pouvoir délivrer le moindre document attestant que mon nouveau titre est prêt

Le visa retour est une solution que l'on m'a proposé, sa demande est possible avant le départ lorsqu'on se rend à un pays étranger, néanmoins, ici il s'agit de la France. A la Préfecture on me dit que ça ne pose pas de souci qu'il suffit de le demander sur place, mais j'ignore comment il faut procéder et m'expose au risque d'être bloquée par les douanes françaises au retour (voire à la sortie également).

Le visa retour préfectoral quant à lui est strictement réservé aux détenteurs de premiers titres de séjour, ce qui n'est pas mon cas.

Auriez-vous une solution possible pour ce cas précis (quels sont mes droits et obligations dans cette situation) ou bien connaissez-vous la procédure exacte de visa retour (ou une autre procédure équivalente).

En vous remerciant par avance pour votre aide.

Cordialement

PS : Bien que mariée à un français mais j'ai effectué ma demande de renouvellement dans le cadre de mon statut de salarié Anaem et non en demande familiale.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Depuis le 16 mars 2009 en principe les préfectures ne délivrent plus de visa de retour.

A la Préfecture on me dit que ça ne pose pas de souci qu'il suffit de le demander sur place, mais j'ignore comment il faut procéder et m'expose au risque d'être bloquée par les douanes françaises au retour (voire à la sortie également).

En principe la demande de visa de retour se fait auprès des autorités diplomatiques mais effectivement dans votre cas vous serez toujours en France.

Je crains fort qu'il n'y ait pas de solution puisque vous n'avez pas de récépissé ce qui en principe permet de voyager. Essayez de solliciter la délivrance d'un document attestant que votre titre est doré et déjà renouvelé.

La seule solution est une fois en Guadeloupe de vous rendre auprès des autorités préfectorales et de leur signaler votre situation.

cordialement